

Réunion du 2 septembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Frédéric BIERRY

N° CP/2013/645 - Insertion professionnelle - 4513
Financement 2013 des structures en charge de
l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide au titre de l'exercice 2013 d'attribuer des subventions d'un montant total de 44 000 € aux associations figurant au tableau annexé
- approuve le versement à ces mêmes associations d'avances financières 2013 d'un montant total de 30 800 €, soit 70 % du montant de chacune des subventions allouées
- décide que le solde des subventions sera versé aux bénéficiaires au cours du quatrième trimestre 2013, au regard des éléments d'activité fournis par les structures et conformément aux modalités prévues dans les conventions financières.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés (conventions établies à partir du modèle approuvé par délibération n° CP/2011/8 du 3 janvier 2011).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130902-79274-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 12/09/13